Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260402-2026_040_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 2 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi 2 avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 25 mars 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire sortant.

Etaient présents : M. Sébille, Mme Le Bodic, M. Thébaut, Mme Ménahèze, M. Rigault, Mme Keryjaouen, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Guilbaud, M. Berthe, Mme Perrin, M. Pédron, Mme Charbonnier, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Oudar, Mme Gicquel, Mme Pasquier, M. Groyer, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier, M. Charcosset.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Le Douairon à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Sébille
Madame Le Floch à Madame Leclere
Monsieur Valiente à Madame Le Bodic

Absent : 0

Secrétaire de séance : Caroline Le Bodic

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Absent : 0

Nombre de pouvoirs : 4

Votants : 33

2026-04-02- N°INST 040/2026 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Il est rappelé que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire, et comprend en nombre égal, au maximum, huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.
Les membres élus en son sein par le conseil municipal, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.
Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux, peut présenter une liste même incomplète.
Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieure au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.
Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la ou les listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection, à bulletin secret, des huit membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale, en fonction des listes qui ont été déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260402-2026_040_DEL-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

FIXE le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 8 (8+ le maire Président de droit), étant entendu que l'autre moitié sera désignée par le maire par arrêté municipal.

DETERMINE le quotient électoral à 4 (nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de siège à pourvoir soit 8).

ATTRIBUE 7 sièges à la liste ***Theix-Noyalo, une énergie commune*** et 1 siège à la liste ***Theix-Noyalo, pour vous.***

DESIGNE pour représenter la collectivité au Centre communal d'action sociale :

PERRIN Fabienne
LECOMTE DUROUIL Myriam
REBOUT Khadija
LE FLOCH Anne-Marie
CELARD Nadine
PASQUIER Marie- José
GICQUEL Elisabete
GUILLOU Marie-Christine

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 2 avril 2026

Le Maire,



Christian SEBILLE